

## Conseil de l'Institut de Recherches Carré de Malberg

Réunion du 3 novembre 2020 (17 h à 19 h), par visioconférence

Présents : 11 enseignants-chercheurs et 8 doctorants

### Compte-rendu

#### 1. Point d'actualité sur les moyens financiers de l'IRCM

**Budget 2020** : Le taux de réalisation est faible (35 %) en raison de la crise sanitaire et du report des colloques prévus. Des dépenses d'investissement, tendant à l'amélioration des conditions de travail dans la salle des chercheurs, ont pu être réalisées (achats d'écrans et d'ouvrages).

**Budget 2021** : La dotation globale de fonctionnement, récemment notifiée, est d'un montant de 21.971 euros HT. A cela, il faut ajouter l'engagement formel pris par la Vice-Présidente chargée de la recherche, Madame Catherine Florentz, d'augmenter notre dotation, en cours d'année, d'un montant équivalent à la subvention que l'IRCM s'était engagé à verser au profit des trois colloques reportés, dans la mesure où ceux-ci seront effectivement réalisés en 2021.

Le Conseil salue cet engagement de la Vice-Présidente chargée de la recherche qui permettra, en 2021, non seulement de tenir les colloques reportés mais également d'engager de nouvelles manifestations. Il est également rappelé, l'allocation aux nouveaux collègues Maîtres de conférences (dans le cadre de l'IDEX), d'une dotation de 4000 euros pour leur installation et leurs activités de recherches.

#### 2. Point d'actualité sur les colloques en 2021 et les projets de coopération

L'IRCM a été conduit, du fait de la crise sanitaire, à reporter trois manifestations en 2021 :

- **Colloque sur « Les formes méconnues de la citoyenneté »** en coopération avec l'Institut Michel Villey. Celui-ci porte sur les formes nouvelles ou particulières de la citoyenneté (droits mixtes, citoyen insurgé, citoyen rebelle, devoirs du citoyen...) afin de contribuer à la réflexion sur une théorie générale de la citoyenneté. Le colloque se déroulera les **27 et 28 mai 2021** (à la MISHA).
- **Colloque sur le thème « Peut-on encore définir les collectivités territoriales ? »** en coopération avec l'AFDCL. Il vise à s'interroger sur la portée des réformes législatives successives qui ont rendu la définition de la notion de collectivité territoriale de plus en plus confuse et difficile puis à rechercher si, dans les différentes branches du droit public, une singularité est reconnue aux collectivités territoriales et permet, progressivement, de procéder à une reconstruction de la notion

de collectivité territoriale. Le programme détaillé est en cours de finalisation. Le colloque se déroulera probablement à la **fin du mois de juin 2021**. La date précise sera arrêtée courant du mois de décembre, en concertation avec l'AFDCL).

- **Colloque sur « La protection des droits fondamentaux en France et au Royaume-Uni »** en coopération avec le CEIE. Le colloque permettra un dialogue des doctrines britanniques et françaises. Il aura lieu les **18 et 19 novembre 2021**.

Il est également rappelé que l'IRCM est partenaire du colloque organisé par le Tribunal administratif de Strasbourg sur « *L'action publique au défi de la transparence* ». Celui-ci est reporté au **12 mars 2021**.

A cela s'ajoute la prévision de nouvelles manifestations organisées en 2021

- Un projet de colloque sur « L'exécution des arrêts de la CEDH : Pratiques et perspectives, dix ans après la conférence d'Interlaken » est présenté par Christos GIANNOPoulos. Il se déroulera, avec le soutien du Conseil de l'Europe et de la revue L'Europe des Libertés, les **4 et 5 février 2021**, entièrement en ligne.
- Un projet de coopération pérenne avec la Cour européenne des droits de l'Homme sur l'évolution de la jurisprudence de la Cour et visant à la mise en place d'un dialogue périodique entre les juges et des universitaires a été déposé par la Professeure Florence BENOÎT-ROHMER.

Après discussion, le Conseil est favorable au soutien de ces deux projets. Une question est soulevée concernant les moyens, notamment en terme de secrétariat, relatifs à la gestion du projet de coopération entre l'Institut et la Cour européenne des droits de l'Homme.

D'autres projets sont également évoqués :

- Un projet portant sur le thème « Juger les crimes du passé », organisé par le CDPF avec une coopération souhaitée des membres intéressés de l'IRCM.
- Une journée d'étude, dans le cadre du M2 « contrats publics » portant, très certainement, sur la réforme des CCAG des marchés publics
- Un projet de colloque sur l'actualité des contrats des personnes publiques, en coopération avec la revue « Contrats et Marchés publics ».

### **3. Préparation de la campagne d'accréditation 2023/2027**

**Désignation du nouveau porteur de projet :** Dans le cadre de la préparation de la campagne d'évaluation et d'accréditation HCERES, il est demandé aux UR et UMR de désigner le porteur du nouveau projet de recherche pour la période 2023/2027 (correspondant à l'exercice de la fonction de directrice ou de directeur de l'UR ou de l'UMR, pour cette période).

- Le Professeur Gabriel ECKERT a fait part de son accord pour prendre en charge cette fonction et voir son mandat renouvelé. Aucun autre candidat ne s'est manifesté.
- Le professeur Gabriel ECKERT est désigné porteur du projet de l'IRCM pour le prochain contrat quinquennal, à l'unanimité des enseignants-chercheurs présents et votants.

**Modalités et calendrier (provisoire) de la campagne d'évaluation et d'accréditation** : le calendrier, provisoire dans la mesure où l'HCERES n'a pas encore terminé l'évaluation de la vague B, est précisé. Il est, très schématiquement, le suivant :

- **Phase d'autoévaluation (bilan d'activités) et de rédaction du projet de recherche** : Elle se déroule à partir du début 2021, avec la préparation des données par la DIREV et la FRU et, surtout, avec la rédaction du bilan d'activité et du projet par les membres de l'UR. Le rapport d'autoévaluation et le projet doivent être transmis à la DIREV en juillet 2021 et sera mis sur le site de l'HCERES en septembre 2021. *Pour le bilan d'activité, la période à retenir va du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2021.*
- **Phase de visite des comités d'évaluation** : Les visites des UR et UMR auront lieu d'octobre 2021 à mars 2022. Les rapports seront transmis avant juin 2022 et, après d'éventuelles observations complémentaires, ils seront publiés sur le site de l'HCERES courant 2023.

La préparation de ce travail collectif suppose, dès à présent, de réfléchir au contenu et à la présentation des axes de nos projets de recherches pour la période à venir. C'est là un travail stratégique pour l'avenir de l'IRCM à mener de la manière la plus collective possible.

#### **4. Soutien de l'IRCM au concours René Cassin des Droits de l'Homme**

Le conseil décide d'attribuer une subvention de 1000 euros en vue du soutien au bon déroulement du concours René Cassin des Droits de l'Homme, auquel l'IRCM redit son attachement.

#### **5. Divers**

- Indication des règles d'ouverture de la salle des chercheurs de l'IRCM dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.
- Rappel de l'urgence de l'actualisation du site Internet de l'IRCM
- Rappel de la présence du Professeur Yasuzo KITAMURA, de l'Université Chuo, de Tokyo, accueilli par l'IRCM.